



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 novembre 2009

Délibération n°2009 28

Décision budgétaire modificative N° 2009-03

Vu le décret 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif aux règles de présentation, d'adoption et d'exécution des budgets des EPA nationaux

Vu la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 et ses textes réglementaires d'application

La présente décision budgétaire modificative n° 2009-03 a pour objet des virements de crédits entre la section de fonctionnement, la section d'investissement et les comptes de charges de personnels à l'intérieur de chaque centre financier.

Le strict respect réglementaire (décret et loi organique rappelés en visas) n'imposait pas à l'ordonnateur de présenter ces virements de crédits au vote des membres du conseil d'administration puisque les dépenses exécutées ont respecté les disponibilités globales votées dans chacune des 3 grandes masses de crédits (fonctionnement, personnels, investissements).

Cependant afin de respecter les équilibres arrêtés entre les diverses activités de l'UEB (décrits par centre financier) et permettre la présentation de bilans annuels détaillés de ces activités, il a paru souhaitable d'assurer l'équilibre interne de chacun des centres financiers en procédant aux virements nécessaires.

Ces virements sont proposés comme suit :

Centre financier	Montant et compte crédité	Montant et compte débité
601 Pilotage	25 000 € compte 218	25 000 € compte 6288 CF 652
620 MIDERB	1340.72 compte 218	1 340,72 compte 6283
632 CDI	2004.38 compte 2153	2 004.38 compte 621
652 CMI Rennes	10 000 € compte 623	4 073.21compte 2183 / 2184
		1 500 compte 6063
		4 426,79 du 613
661 RRTHD	25 000€ en 6431	21 000€ compte 641
	4 500 € en 645	4 500€ compte 631
	16 000€ en 6417	20 000 € compte 622

Le montant du total des produits reste arrêté à : 6 486 000 € (sans changement)
Le montant total des charges reste arrêté à : 8 113 000 € (sans changement)

Il est demandé un accord du conseil d'administration sur ces propositions.

Nombre de membres en exercice 31 :

Majorité requise : 16

Vote : 27 Refus de participer au vote : 0

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

**Visa du
Président :**



Délibération adoptée

Pièces jointes au présent document : néant

Transmis au Recteur Chancelier des universités le 4 décembre 2009.